



DIRECTION ACTEURS ECONOMIQUES ET GESTION DES COMPETENCES

PÔLE MUTATIONS ECONOMIQUES

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Le Pôle mutations économiques conduit des projets d'appui aux secteurs connaissant des difficultés dans leur développement économique et / ou dans la gestion de leurs emplois et de leurs compétences.

Partant de la demande du territoire (Gouvernance), il analyse la problématique socio-économique d'un secteur, détecte des besoins non couverts par un travail de terrain mené auprès des entreprises et des acteurs économiques, bâti l'ingénierie des actions / expérimentations à conduire en y associant des partenaires opérationnels, anime les partenariats institutionnels et développe des partenariats financiers ; il capitalise les actions réalisées, évalue les expérimentations conduites pour les faire évoluer, les enrichir, les insérer dans une offre de service intégrée et conçoit une méthodologie de transfert pour les essayer.

COMMERCES CULTURELS

En 2018, le soutien au développement économique, de l'emploi et des compétences des gérants et salariés de commerces culturels indépendants (libraires et disquaires) se poursuit :

- ✓ Création du **Service de remplacement, Libraires Volants**
- ✓ Animation à conforter de la **Candidathèque** de Paris Librairies
- ✓ Lancement du projet de **Plateforme Click and Collect pour les disquaires**

Et une **Soirée de lancement des Services développés pour les libraires et les disquaires**

ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DEPENDANTES (EHPAD)

En 2018, l'appui au développement de l'emploi par l'amélioration de la gestion des emplois et des compétences s'est centré sur **l'amélioration de l'attractivité du métier d'ergothérapeute** avec l'organisation :

- ✓ D'une rencontre professionnelle sur le métier d'ergothérapeute et son apport pour prévenir les risques professionnels des salariés des EHPAD
- ✓ D'un atelier sur le métier d'ergothérapeute à domicile et son apport en prévention des risques professionnels des salariés des structures d'aide à domicile par la formation aux gestes et postures, le recours aux aides techniques et aux nouvelles technologies

ETUDE

Le Pôle Clause sociale d'EPEC est l'opérateur départemental unique de la mise en œuvre des clauses sociales dans le cadre du **Nouveau programme de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU**.

Le Pôle mutations économiques a réalisé une **étude de préfiguration à la mise en œuvre des clauses sociales** dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain à Paris.

COMMERCES CULTURELS

2018 est une réussite pour notre projet d'appui au développement économique, de l'emploi et des compétences des commerces culturels. Le Service de remplacement, Libraires Volants est officiellement créé, c'est une première en France et nous sommes primés par l'IFIC - Ministère de la culture. Le projet de Plateforme Click and Collect pour les disquaires est lancé. Le 11 octobre 2018, une Soirée de lancement des services développés pour les libraires et les disquaires, organisée à la médiathèque Françoise Sagan, avec tous les partenaires, promeut l'offre de service RH pour les libraires et le projet de soutien au développement du chiffre d'affaires des disquaires par l'adaptation au numérique. L'adjoint à la Maire de Paris, chargé de la vie nocturne, de l'économie et de la diversité culturelles et le Préfet, Secrétaire général de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ouvrent cette Soirée.

<http://www.maison-emploi-paris.fr/actualites/soiree-lancement-services-developpes-pour-libraires-disquaires>

2018 : Le Service de remplacement, Libraires Volants est créé et primé



En 2018, la pérennisation juridique du Service de remplacement a été trouvée, son équilibre économique repose sur un cofinancement public, une équipe est en place et le Service se développe.

La création d'un GE agréé Service de remplacement dans les commerces : une première en France

Le 9 décembre 2017, le groupement d'employeurs associatif, Service de remplacement pour les commerces culturels d'Île-de-France, est créé. Il est agréé par la DIRECCTE IDF, le 29 mars 2018 pour pouvoir effectuer une activité de remplacement à titre principal.

Il s'agit du premier Service de remplacement agréé pour des commerces de proximité indépendants, créé en France.

Son nom commercial est : Libraires Volants. Sa gouvernance est composée de

libraires adhérents. En mars 2018, une des libraires volantes devient directrice du Service de remplacement, Libraires Volants. En septembre, le Service loue un bureau qu'il partage avec Paris Librairies et l'association ALIRE.

Le 29 mai 2018, le Service de remplacement, Libraires Volants et EPEC reçoivent le Prix IFCIC - Ministère de la culture, Entreprendre dans la Culture 2018, avec quatre autres lauréats en France

La sécurisation financière et le développement

En 2018, l'équilibre économique du Service repose sur des recettes provenant d'un cofinancement du Conseil régional d'Île-de-France et de la DRAC Île-de-France, d'un prêt de Paris Initiative Entreprise, du Prix IFCIC de 6000 euros, d'une subvention de la Ville de Paris pour investir dans l'acquisition d'un logiciel de gestion du Service et de la facturation aux libraires des journées de remplacement et d'appui ponctuel.

A décembre 2018, 33 librairies sont adhérentes / utilisatrices du Service de remplacement et un **pool d'une 10aine de libraires volants recrutés par le GE**, remplacent les gérants, leurs salariés ou complètent ponctuellement l'équipe des utilisateurs. **Entre 2017 et 2018, le volume d'activité a presque doublé** passant de 3300 heures en 2017 à 6300 heures de remplacement / appui ponctuel en 2018.

En 2018, EPEC a participé à la recherche de financement pour viabiliser économiquement le Service et a poursuivi la recherche de partenaires financiers pour solvabiliser la demande en fonction du motif du recours.

- ✓ Concernant le recours au Service de remplacement pendant une formation, un partenariat est formalisé depuis 2017 entre le Service de remplacement, la branche de la Librairie et AGEFOS PME qui réserve 10000 euros sur sa ligne conventionnelle pour une prise en charge de 50 % de coût du remplacement lorsque le gérant salarié ou le salarié se font remplacer pendant qu'ils se forment. En 2018, EPEC promeut ce dispositif auprès des libraires adhérents du Service, collecte les besoins de formation de 3 libraires qui souhaitent se faire remplacer pendant la formation et les transmet au Service de remplacement, à AGEFOS PME Île-de-France et à l'Institut national de formation des libraires lors d'une réunion portant sur l'organisation concrète de l'accès à la formation des libraires souhaitant se faire remplacer pendant qu'ils se forment.

- ✓ Concernant le recours au Service de remplacement en cas d'accident et de maladie, rappelons qu'en 2017, 25 % du total des heures facturées (remplacement, appui ponctuel) concernaient les congés maladie des salariés et représentaient 42 % des heures de remplacement. En 2018, EPEC réalise un inventaire des compagnies d'assurance des adhérents du Service de remplacement puis, initie de premières négociations avec deux compagnies d'assurance / prévoyance, dont celle de la branche de la librairie, en leur suggérant d'inclure le recours au Service de remplacement dans une offre packagée dont le principe serait : je suis libraire, j'ai un accident, je suis malade ou hospitalisé et je me fais remplacer pour éviter une perte de chiffre d'affaires ; un salarié a un accident, est malade ou hospitalisé et je le fais remplacer. La compagnie d'assurance informe de l'existence du Service de remplacement, Libraires voire prend en charge le coût (partiel, total) du remplacement.

Une candidathèque qualifiée pour organiser et réguler le recrutement en librairie : l'enjeu de l'animation

Gagner du temps dans ses recrutements et faire fructifier les compétences au sein de son réseau, étaient les objectifs de Paris Librairies lorsqu'elle s'est adressée à EPEC fin 2015.

Typiquement, depuis 2017,

- ✓ Les libraires peuvent utiliser les outils RH de sélection des candidats et orienter vers la Candidathèque, les vendeurs dont ils sont satisfaits mais qui souhaitent travailler dans une autre librairie ainsi que les bons candidats qu'ils reçoivent en entretien de recrutement mais qu'ils ne peuvent / ne souhaitent pas embaucher.
- ✓ La déléguée de Paris Librairies anime la Candidathèque en mettant à jour les informations sur les candidats et leurs attentes (disponibilité, type de contrat de travail et temps de travail recherchés par exemple) sur un outil Excel dédié partagé avec EPEC.
- ✓ Un libraire de Paris Librairies qui cherche à recruter peut puiser dans ce vivier qualifié de candidats.

30 mises en relation ont été effectuées et 23 candidats ont fait partie de la Candidathèque depuis 2017 mais le bilan de la phase - test d'animation a fait apparaître des difficultés :

- ✓ Les libraires utilisent peu les outils RH conçus pour objectiver les compétences attendues (il leur manque parfois la compétence de conduite d'entretien de recrutement) et n'ont orienté que très peu de candidats vers la Candidathèque.
- ✓ Lorsque Paris Librairies oriente des candidats vers les libraires, les gérants comme les candidats ne font aucun retour sur la mise en relation (recrutement ; candidats toujours disponibles ou pas).
- ✓ Les libraires confondent parfois le Service de remplacement et la Candidathèque.

En 2018, l'événement partenarial d'EPEC sur les services développés pour les libraires et disquaires à Paris (11 octobre 2018) a renforcé la pédagogie sur le fonctionnement de la Candidathèque et a mieux rendu lisible l'offre de service RH pour les libraires.

La Candidathèque est un Service d'appui au recrutement pour les libraires.

- ✓ S'adresser à la Candidathèque pour recruter, c'est s'appuyer sur un vivier de compétences qualifié par les libraires pour gagner du temps dans ses recrutements.
- ✓ Orienter des candidats vers la Candidathèque, c'est optimiser leurs chances d'être mis en relation avec un employeur.
- ✓ Suivre les mobilités des candidats d'une librairie à l'autre, c'est limiter l'alternance des périodes de chômage et d'emploi et permettre le développement des compétences au sein du réseau de Paris Librairies.

La Candidathèque se voulait être le premier outil de recrutement conçu par des libraires pour des libraires mais l'animation de la Candidathèque est un enjeu fort dont la forme pourrait s'inspirer de ce qui a existé au sein du Cercle de la Librairie et serait une alternative au fonctionnement actuel :

- ✓ Une personne avec des compétences RH dans le secteur de la librairie serait en charge de repérer les besoins de recrutement des libraires, d'alimenter le vivier de candidats, d'apparier l'offre et la demande d'emploi, de prévenir l'alternance entre périodes de chômage et périodes d'emploi et de favoriser ainsi les mobilités inter - entreprises sécurisée des vendeurs en librairie.

Cette orientation devrait être validée par le conseil d'administration de Paris Librairies.

Le lancement d'un projet de Plateforme Click and Collect pour les disquaires

Le secteur des commerces physiques de disques est un secteur économique fragile, impacté par le développement des abonnements streaming audio même si la vente de disques vinyles résiste à cette nouvelle forme de consommation de la musique.

La dernière étude de l'APUR et de KPMG (2017) décrit l'impact positif des sites internet sur les magasins physiques : la zone de chalandise a tendance à s'élargir, le chiffre d'affaires progresse, la clientèle est mieux informée et 29 % des cyber - acheteurs utilisent le moment du retrait de l'achat réalisé en ligne pour effectuer un achat supplémentaire dans le magasin.

L'enjeu est donc de soutenir les ventes physiques des disquaires en faisant du numérique, un levier complémentaire pour développer leur activité économique.

C'est l'objet du projet de Plateforme Click and Collect pour les disquaires indépendants qui est inspiré du site internet de réservation de livres en ligne de Paris Librairies et conduit en collaboration avec le Syndicat national des disquaires indépendants (GREDIN).

En 2017, les objectifs et les phases du projet ont été définis.

Les objectifs généraux induits par la mise en œuvre de ce projet sont :

- ✓ Soutenir le développement économique des disquaires indépendants en optimisant leur présence sur internet pour générer du trafic et augmenter les ventes. L'effet attendu est une augmentation des ventes des disquaires tout au long de l'année (hors événement Disquaires Day).
- ✓ Professionnaliser le réseau des disquaires indépendants en les accompagnant à s'équiper / à se former à la gestion de stock par la mobilisation des partenaires ad hoc (CALIF sur le volet de l'équipement ; OPCA sur le volet de l'accès à la formation)
- ✓ Fédérer le réseau des disquaires indépendants autour de ce projet collectif pour les valoriser auprès du grand public / clients potentiels en leur donnant plus de visibilité

Les objectifs opérationnels directs de ce projet de Plateforme numérique sont :

- ✓ Rendre visible le stock de disques neufs ou d'occasion des disquaires sur un site internet commun pour permettre aux disquaires eux-mêmes et au grand public / clients potentiels, de découvrir l'étendue et la diversité de l'offre musicale des disquaires
- ✓ Réserver un disque en ligne et offrir la possibilité à un disquaire d'envoyer un client vers un autre disquaire s'il ne possède pas en stock, le disque demandé

Les grandes phases du projet sont :

- ✓ Phase d'équipement des disquaires (ordinateur, douchette code barre, logiciel de gestion) et de professionnalisation à la gestion de stock
- ✓ Phase d'appui à la maîtrise d'ouvrage pour élaborer un cahier des charges technique pour concevoir la Plateforme numérique
- ✓ Phase de lancement et de suivi du marché de conception et de développement de la Plateforme numérique
- ✓ Phase test de mise en place de la Plateforme numérique dans les magasins de disques

En 2018, la présentation et la promotion du projet par EPEC et GREDIN auprès de la DGMIC du ministère de la culture, de la Ville de Paris, du CALIF et lors d'événements (Journée des initiatives territoriales organisée par le ministère du travail pour laquelle nous avons été sélectionnés aux côtés de 48 autres initiatives en France - 3 juillet 2018 ; Événement partenarial d'EPEC sur les services développés pour les libraires et les disquaires à Paris - 11 octobre 2018) ont permis d'obtenir un investissement de la Ville de Paris de 10000 euros, pour financer un appui à la maîtrise d'ouvrage en 2019.

Mobilisée en 2018 par EPEC dans le cadre d'une première réunion avec des disquaires, SIMPLON Prod sera le prestataire d'appui à la maîtrise d'ouvrage.

Optimiser la présence des disquaires sur internet à travers une Plateforme numérique Click and Collect générera l'augmentation des ventes de disques et soutiendra la compétitivité économique des disquaires.

Soirée de lancement des services développés pour les libraires et disquaires à Paris

Pour faire connaître et promouvoir le développement de l'offre de services RH aux libraires et le développement d'un projet numérique pour les disquaires, l'UT75 a souhaité qu'EPEC organise un événement valorisant l'ingénierie du projet, les réalisations et l'animation partenariale.

La Soirée de lancement des services développés pour les libraires et disquaires s'est déroulée le 11 octobre 2018, à la médiathèque Françoise Sagan (75010).

Préparation de l'événement : 2 mois.

Au sein d'EPEC, la responsable du pôle mutations économiques et l'assistante de direction ont organisé l'événement.

- ✓ Conception d'une invitation, diffusion de l'invitation et gestion des inscriptions
- ✓ Création du programme, recherche des intervenants, conducteur, éléments de langage, organisation des prises de parole
- ✓ Conception du dossier de presse
- ✓ Article publié sur notre site internet à l'issue de l'événement

2 réunions partenariales de préparation de l'événement : liste consolidée des invités (EPEC, UT75, DRAC IDF, Ville de Paris, ministère de la culture - DGMIC) et protocole.

AGEFOS PME et le SLF ont relayé l'invitation auprès de leur fichier de libraires

L'événement a reçu les soutiens particuliers suivants :

- ✓ Service de communication de la DIRECCTE IDF - UT75 : éléments de langage pour la prise de parole du Préfet, Secrétaire général de la Préfecture de région IDF, diffusion d'un article sur le site internet de la DIRECCTE IDF ; photographe et mise à disposition gracieuse des photographies
- ✓ Service de communication de la DRAC IDF : diffusion d'un article sur le site internet de la DRAC IDF ; photographe et mise à disposition gracieuse des photographies
- ✓ Ville de Paris - DAE, éléments de langage pour la prise de parole de l'adjoint au maire, chargé de la vie nocturne, de l'économie et de la diversité culturelles

- ✓ Service de remplacement, Libraires Volants : financement du cocktail de clôture sur une partie du Prix IFCIC
- ✓ Médiathèque Françoise Sagan

PROGRAMME

18h30 Accueil

19h00 Ouverture

- ✓ M. Frédéric Hocquard, adjoint à la Maire de Paris, chargé de la vie nocturne, de l'économie et de la diversité culturelles
- ✓ Mme Claire Etien, Directrice générale, EPEC
- ✓ M. François Ravier, Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

Animation de la table ronde par M. Alain Gachet, Directeur Opérationnel, EPEC

Le Service de remplacement, Libraires Volants

- ✓ M. Yves Martin, Librairie *Les Buveurs d'encre*
- ✓ M. Nicolas Jalageas, Librairie *Les cahiers de Colette*
- ✓ Mme Leslie Vega, Directrice du Service Libraires Volants
- ✓ M. Gildas Bouillaud, Libraire volant
- ✓ Mme Nathalie Roux, Responsable du pôle mutations économiques, EPEC

La Candidathèque

- ✓ Mme Elsa Pierrot, Déléguée de Paris Librairies
- ✓ Mme Nathalie Roux, Responsable du pôle mutations économiques, EPEC

La Plateforme Click and Collect pour les disquaires

- ✓ Mme Julie David, Disquaire *The Walrus*
- ✓ M. Yves Plouhinec, Disquaire *Hands and Arms*
- ✓ Mme Nathalie Roux, Responsable du pôle mutations économiques, EPEC

20h30 Cocktail de clôture

Invités : 144 acteurs institutionnels et salariés du Service de remplacement, Libraires Volants, 311 libraires, 94 disquaires, 80 invités presse.

Participants : 40 participants et 12 intervenants ; la Soirée a été animée par EPEC.

L'adjoint à la Maire de Paris, chargé de la vie nocturne, de l'économie et de la diversité culturelles et le Préfet, Secrétaire général de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ont ouvert la Soirée.

ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DEPENDANTES (EHPAD)

Le métier d'ergothérapeute est mal connu. La prévention des risques professionnels des salariés des EHPAD ou du domicile est central.

Pour améliorer l'attractivité du métier d'ergothérapeute, nous avons choisi de faire connaître et de promouvoir le métier d'ergothérapeute auprès des dirigeants d'EHPAD et de structures d'aide à domicile en leur démontrant comment les ergothérapeutes peuvent prévenir la dépendance des bénéficiaires / clients mais aussi prévenir les risques professionnels des salariés et faire ainsi baisser le nombre d'accidents du travail.



L'ergothérapeute en gériatrie a pour objectif de prévenir la dépendance des personnes âgées, en institution ou au domicile. Il évalue leurs besoins en interagissant avec elles, préconise la mise en place d'aides techniques, travaille à leur réinvestissement physique et psychique dans les activités de la vie quotidienne (se coiffer, prendre un repas par plaisir...). L'ergothérapeute a donc toute sa place en EHPAD pour travailler le projet de vie personnalisé du résident au sein de l'équipe de soins.

Rendre attractif le métier d'ergothérapeute en Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

En 2017, lors de la phase de diagnostic, nous constatons un manque d'attractivité du métier d'ergothérapeute en EHPAD

- ✓ Des EHPAD ont des difficultés à recruter des ergothérapeutes mais le métier d'ergothérapeute est mal connu du milieu gériatrique, les offres d'emploi sont intitulées : « Recherche ergothérapeute ou psychomotricien » alors que ce sont deux métiers différents, et les fiches de poste sont trop génériques
- ✓ De jeunes ergothérapeutes ne souhaitent pas aller travailler en EHPAD car ils n'interviennent pas sur leur cœur de métier, il existe des glissements de tâches, le niveau de rémunération est faible, les postes sont à temps de travail très partiel

- ✓ La finalité de l'intervention - ne pas faire à la place de la personne âgée pour maintenir son autonomie donc respecter son rythme - peut entrer en tension avec les normes de travail au sein des EHPAD où « *Les soignants travaillent montre en main.* »
- ✓ Par ailleurs, les EHPAD ont un taux de sinistralité supérieur à celui d'autres secteurs économiques - 1 mois d'absentéisme par personne et par an dans 3 groupes privés d'EHPAD contre 10 jours en moyenne par an dans les autres secteurs, selon la CRAMIF -

Renforcer les compétences en prévention des risques professionnels des ergothérapeutes leur permettrait d'agir à la fois sur la prévention de la dépendance des résidents et sur l'amélioration des conditions de travail des personnels et leur conférerait ainsi, une place stratégique au sein de l'établissement.

Nous constituons un groupe de travail (Service relation avec les organismes de formations sanitaires et sociales du Conseil régional d'Île-de-France, Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France, Association nationale française des ergothérapeutes, 4 Instituts de formation en ergothérapie franciliens) qui valide cette hypothèse.

- ✓ Selon la CRAMIF, un emploi d'ergothérapeute comportant des heures de travail consacrées à la PRP permettrait de développer des emplois à temps plein, si le cadre financier le permet.

Des actions en ce sens sont déjà entreprises.

- ✓ L'Association nationale française des ergothérapeutes (ANFE), le Syndicat des instituts de formation en ergothérapie (SIFEF) et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) ont signé une convention nationale (2017 - 2021) pour former des ergothérapeutes à devenir formateurs à la prévention des risques professionnels (PRAPS 2 S)
- ✓ Par ailleurs, le Conseil régional d'Île-de-France a financé en 2017, 40 places de formation en ergothérapie, réparties dans 4 organismes de formation franciliens. Ces derniers formeront une partie de leurs étudiants à la PRP en 2017 et en 2018, une partie des diplômés en ergothérapie sera donc formée à la PRP.

En 2018, nous organisons une rencontre professionnelle, « L'ergothérapeute, un professionnel au carrefour du maintien de l'autonomie et de la prévention des risques professionnels ». L'enjeu est double :

- ✓ Mieux faire connaître le métier d'ergothérapeute aux EHPAD, leur démontrer l'atout stratégique que représente le recrutement d'ergothérapeutes formés à la prévention des risques professionnels pour améliorer les conditions de travail des salariés
- ✓ Mieux faire connaître les EHPAD aux futurs diplômés en ergothérapie pour qu'ils sachent promouvoir leurs compétences et l'atout stratégique qu'ils représentent pour l'établissement

Le 29 mars 2018, le pôle mutations économiques d'EPEC a animé cette rencontre professionnelle où sont intervenus la cheffe du Service de relation auprès des organismes de formation sanitaires et sociales du Conseil régional d'Île-de-France, une ergothérapeute formatrice à l'Institut de formation en ergothérapie de l'Université de Paris Est Créteil, une ergothérapeute de l'Association française des ergothérapeutes en gériatrie (AFEG), la responsable du service de formation continue de l'Association nationale française des ergothérapeutes (ANFE), un contrôleur de sécurité de la CRAMIF, la directrice et l'ergothérapeute de l'EHPAD Alquier-Debrousse (75) et l'ergothérapeute de l'EHPAD Pierre Comby (77). Le public était principalement formé d'ergothérapeutes.

Faisant suite à cette rencontre professionnelle, nous avons participé à une table ronde sur les enjeux de l'attractivité des métiers sanitaires, médico sociaux et sociaux en Île-de-France dans le cadre d'une Conférence régionale organisée par UNIFAF Île-de-France. Nous avons présenté les enjeux du manque d'attractivité du métier d'ergothérapeute en EHPAD et la piste du développement de leurs compétences en prévention des risques professionnels pour agir au carrefour du maintien de l'autonomie des résidents et de l'amélioration des conditions de travail des personnels des EHPAD (12 avril 2018).

Prévention des risques professionnels à domicile : l'apport de l'ergothérapeute, des aides techniques et technologiques



« Comment faire pour que le domicile privé du client devienne un lieu de travail acceptable pour l'intervenant du point de vue des conditions de travail. » (Brigitte Croff Conseil) est un enjeu pour les structures de service à la personne.

L'ergothérapeute à domicile préconise d'adapter le logement, propose des aides techniques ou technologiques pour le confort et la sécurité du résident. En formant les intervenants à domicile à leur utilisation et en leur permettant d'acquérir de bonnes postures de travail, il lutte contre les troubles musculo-squelettiques (liés à la manutention, au transfert) et peut faire baisser le nombre d'accidents du travail (notamment liés aux chutes en hauteur, de plain-pied).

C'est ce qu'un ergothérapeute, directeur du développement et de la coordination de la société  et un psychologue, spécialiste de l'acceptation des nouvelles technologies par les seniors et responsable formation, co-conception et nouveaux usages au sein de la société  sont venus démontrer lors d'une rencontre professionnelle avec des structures de services à la personne de la Plateforme Services à la personne d'EPEC.

Le constat de l'ergothérapeute à domicile

Le directeur du développement et de la coordination de Merci Julie constate que "Les personnels du domicile ont parfois intégré qu'il était normal d'avoir mal au dos" et qu'"ils ne connaissent pas les aides techniques."

Des formations sur - mesure à la prévention des risques professionnels, pour les intervenants à domicile

L'enjeu est de savoir "Comment faire le bon geste au bon moment avec la bonne personne."

Les ergothérapeutes salariés de Merci Julie travaillent en réseau de proximité, pour des interventions courtes dans des structures de service à la personne. Ils apprennent aux salariés de ces structures, à utiliser les aides techniques, à acquérir une bonne posture, de bons gestes professionnels. Ils leur apprennent à mieux connaître la posture naturelle du dos, à faire des exercices de gainage musculaire, à s'étirer avant et après le travail.

« On corrige le geste jusqu'à ce que l'intervenant ait la mémoire du geste. »

L'évaluation d'une formation réalisée auprès des 16 participants a montré que :

- ✓ 69 % ressentent que leur travail se déroule mieux depuis la formation
- ✓ 71,5 % ont ressenti moins de douleur en pratiquant les transferts et manutentions
- ✓ tous considèrent que les recommandations techniques transmises au cours de la formation ont permis de mieux réaliser leur activité de soignant.

Et surtout, qu'il n'y a plus eu un seul accident du travail depuis la formation.

L'apport des nouvelles technologies, complémentaire de l'intervention humaine

Actuellement, le plus gros apport d'innovation concerne la formation, avec l'utilisation du jeu vidéo pour les mises en situation et l'utilisation de la réalité virtuelle et des technologies d'immersion pour renforcer les apprentissages.

Pour autant, citons quelques exemples d'aides techniques et technologiques pour les professionnels de l'intervention à domicile :

- ✓ Poser un bas de contention requiert de la force et peut engendrer des douleurs pour le professionnel qui le pose : un enfile-bas électrique a été conçu ; il est lourd et les professionnels craignent d'avoir de nouvelles douleurs. Les ergothérapeutes utilisent un enfile-bas manuel, aide technique en plastique qui facilite le placement du bas de contention sans occasionner de risque pour l'intervenant. Aujourd'hui, les professionnels de l'intervention à domicile ont le choix entre aide technique et aide technologique.
- ✓ Les professionnels du domicile sont de plus en plus souvent équipés d'un smartphone. Ils peuvent y télécharger une application qui permet

de favoriser un comportement de prévention in situ. L'application montre comment s'échauffer, s'étirer, corriger sa posture, analyser et suivre ses douleurs. L'employeur peut adresser un SMS aux intervenants pour rappeler de consulter l'application avant l'intervention.

- ✓ La télé-ergothérapie permet à des professionnels de l'intervention à domicile de poser des questions sur les aides techniques et les problématiques liées au logement, d'avoir l'avis d'un expert en s'appuyant sur les photos du logement, ce qui peut simplifier le travail à domicile.

La présentation de l'apport des nouvelles technologies a suscité la crainte de voir les "robots" se substituer à l'intervention humaine. Or, *"La technologie peut porter et l'aide humaine peut m'aider à aller chercher le pain."* Par ailleurs, il a suscité un questionnement à partir de l'exemple de la toilette : quand je serai très âgé, est-ce que je préfère qu'une personne fasse ma toilette intime ou qu'un robot s'en charge ?

Le cercle vertueux de cette intervention

L'ergothérapeute a pour objectif de maintenir l'autonomie des personnes à domicile en préconisant l'aménagement du domicile et le recours à des aides techniques.

En formant les intervenants à domicile à l'utilisation des aides techniques et en leur permettant d'acquérir la posture professionnelle adaptée, l'ergothérapeute permet d'éviter les troubles musculo-squelettiques ainsi que les accidents du travail. Il améliore ainsi les conditions de travail et fait baisser les coûts occasionnés à l'entreprise par les arrêts de travail.

En permettant aux personnes de rester plus longtemps à leur domicile, c'est-à-dire en retardant leur entrée en établissement, l'ergothérapeute permet aux structures de services à la personne de conserver plus longtemps leurs bénéficiaires / clients.

Faisant suite à cet atelier, nous avons participé au comité de pilotage de l'étude **Vieillesse et Silver Economy** confiée à Défi Métiers par le Conseil régional d'Île-de-France.

ETUDE

Etude de préfiguration de la mise en œuvre des clauses sociales dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain à Paris

Le Pôle clause sociale d'EPEC est l'opérateur de la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés du Nouveau programme de renouvellement urbain de l'ANRU, à Paris. Le Pôle mutations économiques a réalisé une étude de préfiguration à la mise en œuvre des clauses sociales dans le cadre de ce programme.

Cadrage, objectifs et méthode

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine redéfinit en 2014, le cadre d'action de cette politique de solidarité nationale.

Un **critère unique de concentration de pauvreté** identifie les quartiers prioritaires (1000 habitants minimum ayant moins de 60 % du revenu médian de référence, c'est-à-dire 11250 euros au niveau national et 12800 euros à Paris) pour simplifier les dispositifs et concentrer les moyens sur les territoires les plus pauvres.

Dans le cadre du lancement d'un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), la loi complète le dispositif prévu en 2003 par la rédaction d'une nouvelle charte d'insertion. Une **priorité forte concerne l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville** et pour les marchés lancés dans ce cadre, le ciblage géographique doit s'effectuer sur les habitants des QPV, la charte visant les habitants de l'ensemble des QPV, et non uniquement du QPV où se déroule le projet de renouvellement urbain.

A Paris, 5 secteurs relèvent du Nouveau programme de renouvellement urbain.

- ✓ Bédier - Oudiné - Chevaleret (13^{ème} arrondissement)
- ✓ Goutte d'Or Sud (18^{ème} arrondissement)
- ✓ Clignancourt - Poissonniers - Aubervilliers, Les Portes du 18^{ème} (18^{ème} arrondissement)
- ✓ Orgues de Flandre (19^{ème} arrondissement)
- ✓ Porte de Bagnolet à Porte de Montreuil, Les Portes du 20^{ème}

Un des enjeux est que par une **méthode collaborative de construction de parcours d'insertion de qualité**, les actions d'insertion par l'emploi permettent aux habitants de tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville, de s'insérer durablement. La diversification des segments d'achat comportant des clauses sociales, l'inclusion des femmes et des jeunes sans qualification ou expérience professionnelle sont les deux points d'attention de la démarche qui doit veiller à ne pas exclure d'autres publics éligibles, c'est-à-dire éviter la substitution de publics éligibles, les uns par les autres.

L'étude préparatoire à la mise en œuvre opérationnelle des clauses sociales dans les marchés du NPNRU à Paris, avait **3 objectifs** :

- ✓ Analyser les pratiques mises en œuvre dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain à Paris
- ✓ Partant de cette analyse, en dégager les points positifs et les pistes d'amélioration
- ✓ Identifier les outils, les dispositifs et les ressources mobilisables sur les territoires concernés, pour permettre, en phase opérationnelle, de construire des parcours d'insertion, de formation et de qualification des publics

Partant d'une **analyse documentaire** des principaux documents stratégiques parisiens (Evaluation du Contrat urbain de cohésion sociale 2007 - 2010, Contrat de ville 2015 - 2020, Plan parisien d'insertion pour l'emploi 2016 - 2020, Conventions ANRU, protocole de préfiguration), nous avons produit un **cadrage national** de la politique de la ville et du programme de renouvellement urbain, une **mise en perspective historique de la politique de la ville à Paris** centrée sur l'accès à l'emploi et la structuration des clauses sociales à Paris depuis les années 2000.

Partant des études centrées sur les enjeux emploi et développement économique produites dans le cadre du protocole de préfiguration, du Kit Insertion de l'ANRU / projet de charte d'insertion parisienne, du tableau prévisionnel des opérations du NPNRU et de la **conduite de 18 entretiens** semi-directifs (11 individuels, 7 collectifs en face à face ou téléphoniques, soit 29 personnes) auprès de Binômes équipe de la politique de la ville (équipe de développement local) / cheffes de projet urbain, de bailleurs sociaux, d'une SIAE, de collaborateurs du Pôle clause sociale d'EPEC, nous avons réalisé **5 études de cas des secteurs parisiens du NPNRU** dont les thèmes sont les caractéristiques socio - démographiques des habitants, le sourcing des publics, l'état prévisionnel

des opérations du NPNRU, du PNRU au NPNRU : réflexion croisée sur la mise en œuvre des clauses sociales, les perspectives de collaboration opérationnelle.

Mise en perspective

Paris est inscrit depuis les années 1990 dans les dispositifs nationaux de la politique de la ville qui promeut la démarche des Contrats de ville. Avec le Contrat de ville (2000 - 2006), la géographie des quartiers prioritaires concerne 16 quartiers. 11 d'entre eux sont engagés dans un grand projet de renouvellement urbain (GPRU) mis en œuvre par la ville. En 2002, la Ville de Paris adopte le principe des clauses d'insertion dans les marchés publics. En février 2008, l'ANRU décide de soutenir au titre du PNRU (programme national de renouvellement urbain), 5 projets dont quatre quartiers GPRU.

Trois opérateurs, le PLIE Paris Nord - Est, la Maison des entreprises et de l'emploi du 13^{ème} arrondissement et la Maison de l'emploi de Paris sont chargés de la coordination de la mise en œuvre des clauses sociales dans les 5 projets de rénovation urbaine.

Avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, la géographie prioritaire est définie sur la base du critère unique de concentration urbaine de pauvreté. La nouvelle géographie de la politique de la ville, qui comprend des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active rassemblent au total 365000 habitants, soit 16 % de la population parisienne.

Au sein du Contrat de ville (2015 - 2020), les clauses d'insertion s'inscrivent dans la priorité qui vise à faire de l'ESS, un levier de développement local. L'enjeu est aussi de faire du projet urbain, un levier d'insertion via l'introduction des clauses sociales dans tous les marchés réalisés dans les quartiers de la politique de la ville.

En 2016, un pôle départemental Clauses sociales est créé. Il est l'enjeu central de la fusion entre le PLIE Paris Nord - Est et la Maison de l'emploi de Paris qui deviennent Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC).

Les opérations du NPNRU sont l'occasion d'articuler logique d'insertion par l'emploi et logique de retour à l'emploi durable par le levier des clauses sociales, pour des habitants des QPV accompagnés ou non par le SPE et avec l'appui des EDL, du tissu associatif et des SIAE.

Etudes de cas

Les 5 études de cas réalisées mettent à jour plus de points communs que de différences.

Le profil statistique des habitants et les problématiques connexes à l'accès à l'emploi (problème linguistique, manque de qualification, absence de diplôme, absence de mode de garde d'enfants...) sont semblables d'un secteur à l'autre. La difficulté de mobiliser des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et sociale qui ne sont pas accompagnées dans le cadre de dispositifs publics est partagée par les acteurs rencontrés.

Sur le plan de la rénovation urbaine, les enjeux sont différenciés mais les intentions programmatiques sont identiques.

Sur le plan du développement économique et de l'emploi, les approches sont comparables, quel que soit le secteur (développer une offre de commerces en pied d'immeuble pour maintenir la diversité commerciale de proximité des quartiers et le cas échéant, favoriser l'emploi des femmes monoparentales, développer une offre de locaux / services mutualisés dédiée à la création d'entreprise, en particulier sur des nouveaux secteurs économiques (numérique)). Le profil des demandeurs d'emploi ne correspond pas forcément à l'offre d'emploi du tissu économique local ou bien des entreprises du bâtiment, extérieures au secteur considéré qui y interviennent ne recrutent pas forcément à l'échelle locale.

Une étude pour le secteur du 13^{ème} arrondissement fait le constat de la densité des structures dédiées à l'insertion et à l'emploi dans le secteur étudié tandis que des acteurs opérationnels d'un autre secteur font évoluer leur offre de service pour « s'adapter » aux personnes qui ne sont pas accompagnées et coopèrent pour organiser une prise en charge 360 ° (sociale, logement, santé, emploi...) réactive.

Pour générer des opportunités d'emploi pour les habitants des QPV dans le cadre des clauses sociales du NPNRU, l'enjeu est d'**organiser le bon chaînage d'intervention entre les différents acteurs locaux et EPEC, c'est-à-dire de proposer une ingénierie souple qui articule les différentes échelles d'intervention.**

Préconisations

Préconisation 1 *Retenir l'indication du Kit Insertion de l'ANRU : « Il est de la responsabilité du porteur de projet, dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage, de répartir les objectifs par maître d'ouvrage. »*

Une fois la répartition des objectifs par maître d'ouvrage effectuée, EPEC doit pouvoir engager un dialogue constructif et opérationnel avec chaque maître d'ouvrage pour identifier les marchés dans lesquels il sera difficile d'intégrer une clause sociale (désamiantage, durée de chantier trop courte...), avec les représentants des branches pour imaginer la mise en œuvre de plans d'action sectoriels avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi et les réseaux associatifs pour mobiliser les publics résidents QPV ... et anticiper l'embauche directe ou à l'issue des parcours d'insertion et de formation adaptés.

Préconisation 2 *Permettre la mutualisation des heures d'insertion pour pouvoir mettre en œuvre des parcours d'insertion qui nécessitent du temps jusqu'à l'insertion durable*

Devoir réaliser un petit nombre d'heures de travail, c'est une difficulté pour une entreprise qui choisira la sous-traitance ou la mise à disposition de personnel, pour les acteurs opérationnels qui doivent insérer durablement les personnes et c'est dissuasif pour un donneur d'ordre qui peut décider de ne pas clausurer ses petits marchés.

3 cas de mutualisation possibles :

- ✓ Une entreprise a plusieurs marchés mais des donneurs d'ordre différents qui refusent la mutualisation au nom de l'engagement contractuel avec l'entreprise qui porte sur l'objet du marché (Je ne veux pas que des heures d'insertion soient réalisées sur une opération qui n'est pas la mienne) : négocier avec le donneur d'ordres pour inclure la mutualisation des heures d'insertion dans une convention de partenariat.
- ✓ Un donneur lance de nombreux marchés : négocier la mutualisation des heures sur tous ses marchés pour simplifier la mise en œuvre et obtenir les meilleurs résultats d'insertion professionnelle.

- ✓ Mutualiser les heures sur l'ensemble des marchés du projet comme celui du NPNRU : principe d'intervention qui embrasse les enjeux de mobilité et d'organisation de la fluidité des parcours d'insertion.

Préconisation 3 *Disposer de la mise à jour permanente du tableau prévisionnel des opérations*

Préconisation 4 *Acculturer les donneurs d'ordre à diversifier les segments d'achats comportant des clauses sociales pour diversifier les publics bénéficiaires*

EPEC peut accompagner le donneur d'ordre à diversifier les segments d'achats comportant les clauses sociales en intervenant dans le cadre de sa mission de conseil et d'appui à la maîtrise d'ouvrage, au moment de la rédaction des marchés et d'une façon générale, au long cours, en organisant des sessions de sensibilisation / formation à l'achat responsable.

Préconisation 5 *Construire l'intervention par rapport au besoin de l'entreprise et orienter les clauses en fonction du profil des personnes*

Représentations et rapport à l'entreprise diffèrent selon les acteurs et impactent la façon de concevoir l'intervention. Des bailleurs sociaux parlent de « *taux d'effort de l'entreprise* ». Le Pôle clause sociale d'EPEC cherche à « *répondre au besoin de l'entreprise* ».

Construire l'intervention par rapport au besoin de l'entreprise, c'est convertir ce qui est perçu comme une obligation en opportunité de répondre à ses besoins de recrutement

Dans cette perspective, la relation entreprise est première et l'objectif est d'élaborer avec l'entreprise une proposition d'insertion qui puisse inclure, par exemple, une dimension formative.

Préconisation 6 *S'appuyer sur la collaboration des EDL et du tissu associatif local pour identifier et mobiliser des habitants des QPV non accompagnés par le SPE et pour mieux connaître le profil et les attentes de ces personnes*

Préconisation 7 *Pour repérer, mobiliser et faire recruter les habitants des quartiers prioritaires éloignés du marché du travail, modéliser le Comité technique emploi en CTE locaux dans les arrondissements concernés par les opérations NPNRU*

Point de vigilance : pour ne pas redoubler les instances de régulation avec les mêmes acteurs à différents niveaux d'échelle, les CETEQ pourraient intégrer un volet de coordination NPNRU ou bien intégrer le CTE parisien du Pôle clause sociale d'EPEC à travers une représentation de ces instances de régulation à l'échelle des arrondissements.

Préconisation 8 *Les territoires et les publics concernés pourraient être étendus, des 20 quartiers prioritaires, aux 6 quartiers de veille. Cette possibilité devra être validée par le Délégué Territorial de l'ANRU*

Préconisation 9 *Mettre en œuvre des plans d'actions sectoriels liés aux intentions programmatiques (BTP, espaces verts, génie climatique, etc.), pilotés par EPEC en lien avec le service public de l'emploi et les réseaux associatifs locaux présents dans les secteurs NPNRU et QPV*

Quel que soit le secteur du NPNRU, les intentions programmatiques sont semblables. Des opérations s'inscriront dans le cadre du Plan climat et ce, qu'elle que soit le secteur du NPNRU. Il sera intéressant de concevoir, en amont du lancement des marchés, un plan d'action avec les fédérations professionnelles qui pourraient être signataires de la charte d'insertion parisienne. Ce plan d'action à l'échelle du projet NPNRU pourrait prévoir de préparer des personnes en insertion à exercer dans les métiers de la rénovation thermique des bâtiments ou dans la végétalisation dans le cadre du NPNRU.

Trois conditions de réussite

Des principes d'action

Que les signataires de la Charte de d'insertion s'engagent non pas eu égard à leur périmètre et contenu d'intervention en propre mais dans le cadre d'une organisation par projet qui fixe les contours de l'intervention collective par rapport à un objectif commun (l'insertion durable), ce qui nécessite de faire « bouger les lignes » au sein de sa propre organisation.

Pour passer de l'engagement de principe à l'implication réelle, que chaque acteur partie prenante situe bien sa place au sein du cadre d'action, se sente légitime à agir dans une organisation par projet qui est un cadre d'action ad hoc qui doit être suffisamment souple pour permettre les compromis opérationnels nécessaires à la fluidité de l'action.

Définir une organisation opérationnelle qui ne renforce pas la complexité d'intervention, ne démultiplie pas les instances de régulation avec les mêmes acteurs et articule échelles d'intervention locale et parisienne.

Du quantitatif au qualitatif : partir de la finalité commune d'insérer durablement les personnes pour qu'en découle une organisation du travail opérationnelle

Le programme national de renouvellement urbain présente des résultats positifs quant au nombre d'heures d'insertion réalisé mais qui le sont moins s'agissant des parcours d'insertion.

L'objectif de réalisation d'heures d'insertion est le plus souvent atteint voire dépassé, mais le nombre d'heures d'insertion rapporté au nombre de bénéficiaires, fait parfois apparaître un faible nombre d'heures de travail par personne (cf. rapport national ONPV 2017).

En logique, partant de l'objectif le moins exigeant à la finalité la plus exigeante, s'agit-il de :

- ✓ Réaliser des heures d'insertion ?
- ✓ Réaliser des parcours d'insertion ?
- ✓ Insérer durablement par l'emploi ?

Il convient plutôt de partir de la finalité commune d'insérer durablement les personnes pour qu'en découle une organisation du travail opérationnelle qui permettra d'y parvenir :

- ✓ Parce que l'horizon bien compris sera plus satisfaisant pour toutes les parties prenantes
- ✓ Parce que partant de cette finalité, il est possible de bâtir une ingénierie qui articule l'intervention des différents acteurs en toute complémentarité et évite de confondre les moyens et la fin

- ✓ Et que dans cette optique, l'approche globale reposera sur la complémentarité des interventions des parties prenantes (professionnels de l'emploi, de l'insertion sociale...) et non sur une approche globale qui serait dévolue à un seul acteur.

Du suivi à l'évaluation : élaborer des indicateurs d'évaluation et prévoir une étude de mobilité résidentielle des habitants des QPV parisiens pour évaluer l'impact des politiques publiques conduites dans ces quartiers

Compléter les indicateurs de suivi et d'impact du Kit Insertion de l'ANRU et du projet de charte d'insertion parisienne...

- ✓ Nombre d'heures travaillées pour les opérations liées aux travaux
- ✓ Nombre d'heures travaillées dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité
- ✓ Modalités de réalisation des heures (embauche directe, intérim, alternance, formation...)
- ✓ Typologie des entreprises attributaires (nombre de salariés, secteur d'activité...)
- ✓ Nombre de bénéficiaires
- ✓ Typologie des bénéficiaires : sexe, âge, résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville
- ✓ Embauches directes ou indirectes liées à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement
- ✓ Nombre de propositions de recrutement des entreprises en CDI ou avec des contrats incluant une dimension formative permettant de valoriser les heures d'insertion
- ✓ Situation des bénéficiaires à 6 et 12 mois après leur entrée dans le dispositif

... par des indicateurs élaborés à partir des questions évaluatives du Kit Insertion de l'ANRU qui pourraient fixer le cadre minimal des attendus en matière d'impacts / d'effets sur le territoire parisien

- ✓ Est-ce que les clauses bénéficient bien aux habitants des QPV ?
- ✓ Les ressources du territoire en matière d'insertion (SIAE...) sont-elles toutes mobilisées ?
- ✓ A-t-on développé des parcours de formation ?
- ✓ Les clauses sont-elles utilisées sur différents types de marchés ?

A noter que la question des moyens humains alloués, des outils de suivi et de l'organisation du reporting a été posée par des bailleurs sociaux, futurs d'ordre.

Prévoir une étude sur la mobilité résidentielle des habitants des QPV à Paris comme il en existe dans d'autres grandes villes françaises (Cf. ONPV, rapport national 2017) pour évaluer l'impact des politiques publiques conduites dans ces quartiers. Partant du profil des entrants et des sortants, il s'agit de déterminer si les QPV sont des « nasses » ou des « sas » vers une amélioration de la situation sociale et professionnelle des habitants.

Restitution de l'étude : DRIHL, Ville de Paris (DAE, DDCT) (14 1 2019)

AUTRES ELEMENTS D'ACTIVITE

Commerces culturels

3 temps forts :

- ✓ Ministère de la culture, remise du Prix IFCIC Entreprendre dans la culture pour le Service de remplacement Libraires Volants (29 5)
- ✓ Ministère du travail, Journée des initiatives territoriales (JITE), Présentation du projet de Plateforme Click and Collect pour les disquaires (3 7)
- ✓ EPEC, Soirée de lancement des services développés pour les libraires et disquaires à la médiathèque Française Sagan devant une 50aine d'invités / participants (11 10)

Comité de pilotage (UT75, CRIF, Ville de Paris, AGEFOS PME, Syndicat de la librairie française, Service de remplacement France) (6 7)

Partenaires ou collaborations ponctuelles : UT75, CRIF, Ville de Paris, DRAC IDF, MC - DGMIC, Service de remplacement, Libraires Volants, Paris Librairies, Syndicat national des disquaires (GREDIN), Syndicat de la librairie française, AGEFOS PME, Service de remplacement France, SIMPLON Prod, AXA

Premiers échanges : CALIF, Book Conseil, Humanis IPSEC

Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Animation du groupe de travail « Rendre attractif le métier d'ergothérapeute en EHPAD » (CRIF, CRAMIF, ANFE, IFE - UPEC, ADERE, CHIMM)

Organisation et animation de la rencontre professionnelle, L'ergothérapeute, un professionnel au carrefour du maintien de l'autonomie et de la prévention des risques professionnels (29 3)

Organisation d'un Atelier, Prévention des risques professionnels à domicile : l'apport de l'ergothérapeute, des aides techniques et technologiques (5 7)

Intervention à la Conférence régionale d'UNIFAF IDF sur les enjeux de l'attractivité des métiers sanitaires, médico - sociaux et sociaux en Île-de-France. (12 04)

Participation au Comité de pilotage de l'étude francilienne de Défi Métiers sur Vieillesse et Silver economy en Île-de-France, lancée par la CRIF (10 7)

Partenaires ou collaborations ponctuelles : CRIF, CRAMIF, ANFE, IFE - UPEC, ADERE, CHIMM, EHPAD Alquier-Debrousse, EHPAD Pierre Comby, UNIFAF IDF, Merci Julie, Médialis

Etude

Réunion de cadrage : DRIHL, Ville de Paris (DAE) ; Assiste à un Comité technique emploi d'EPEC

Terrain d'étude : 18 entretiens semi-directifs (Binômes équipe de la politique de la ville (équipe de développement local) / cheffes de projet urbain, de bailleurs sociaux, d'une SIAE, de collaborateurs du Pôle clause sociale d'EPEC)

Commerces de détail et artisanat

Assiste aux Assises régionales de l'artisanat et du commerce du CRIF, au 3ème rendez-vous de l'Artisanat de la DGE du ministère de l'économie et des finances, au Forum Entreprendre dans la culture du ministère de la culture sur l'artisanat de la mode.

Premiers échanges : AGEFOS PME sur le secteur de l'habillement, Ateliers de Paris, Fédération de la bijouterie (FBJOB), SEMAEST, association des cinémas indépendants (CIP)

Comité d'installation du projet (19 12) : UT75, Ville de Paris, CRIF, AGEFOS PME, AGEFOS PME IDF et délégation de Paris, Ateliers de Paris, Fédération nationale de l'habillement

Indicateurs d'activité	Nombre
Nombre total : Conception, organisation de rencontres professionnelles / ateliers / manifestations	4
Rencontre professionnelle ergothérapeute	1
Atelier ergothérapeute à domicile	1
Atelier disquaires	1
Soirée de lancement des services développés pour les commerces culturels	4
Nombre total d'interventions lors de rencontres professionnelles / manifestations	1
UNIFAF IDF - Ergothérapeute	1
Ministère du travail - JITE - Disquaires	1
Ministère de la culture - remise du prix IFCIC - Service de remplacement	1
UT75 - offre RH TPE / PME	
Nombre total de comités de pilotage / comité d'installation	2
Projet Commerces culturels	1
Projet Commerces de détail et artisanat	1
Nombre total de réunions techniques partenariales	14
Projet Commerces culturels	9
Projet EHPAD	4
Etude DRIHL	1
Nombre total de réunions en bilatéral	51
Projet Commerces culturels	21
Dont Service de remplacement	11
Dont Plateforme Click and Collect Disquaires	8
Dont Candidathèque	2
Projet EHPAD	4
Projet Commerces de détail et artisanat	5
Nombre total de productions écrites	13
Dossier pédagogique Prix IFCIC	1
Dossier Soirée de lancement	1
Préparation interventions et animation rencontres / manifestations	3
Articles pour le site internet	5
Supports comités de pilotage	2
Rapport NPNRU (217 pages)	1



Contact : Nathalie Roux, Responsable du pôle mutations économiques, nathalie.roux@epc.paris, 01 84 83 07 06